

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de LA GRAVE

Séance du : 27 novembre 2017

Date de convocation : 21 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JOUFFREY Régis, JACOB Roland, GARDENT Bruno, FAURE Jean-Louis, GAILLARD Florence, MATHON Sylvie, SIONNET Philippe

Pouvoir de PIC Jean-Pierre à SIONNET Philippe

Secrétaire de séance : JOUFFREY Régis

OBJET : PROJET MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Préambule

La désertification médicale est une réalité sur le territoire français qui interpelle régulièrement les élus locaux, et préoccupe particulièrement ceux en charge des territoires isolés et éloignés des Centres urbains.

La période d'isolement géographique vécue par les communes de La Grave et de Villar d'Arène à partir d'avril 2015, suite à la fermeture de la route reliant la vallée de la Haute Romanche au Département de l'Isère, a mis en exergue l'absolue nécessité d'améliorer l'organisation du recours de première intention en matière de santé, afin de pérenniser la présence médicale indispensable aux besoins des populations résidentes et touristiques.

Dans ce contexte, les médecins du Cabinet Médical existant à La Grave ont envisagé un projet de modernisation autour de trois objectifs principaux :

- proposer une structure d'exercice coordonnée, avec une organisation pluridisciplinaire favorisant une prise en charge plus globale des patients par l'association de plusieurs professionnels de santé : médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, notamment ;
- envisager une meilleure implantation physique des locaux d'accueil et de soins, l'existant étant très largement dépassé, notamment au regard des normes en vigueur (handicapés..) ;
- favoriser les recrutements de médecins remplaçants et à moyen terme leur installation durable dans le cabinet lors de la fin de fonction des médecins actuels, en évitant l'isolement professionnel souvent réhibitoire et en proposant des conditions d'exercice attractive.

A l'issue des réunions de réflexion entre les principaux intéressés et d'une séance de travail avec un représentant de l'Agence Régionale de Santé PACA chargé des organisations médicales de proximité, réunion tenue en présence des Maires et élus des deux communes, un consensus s'est clairement dégagé pour installer une **Maison de Santé Pluridisciplinaire** implantée sur la Commune de La Grave.

.../...

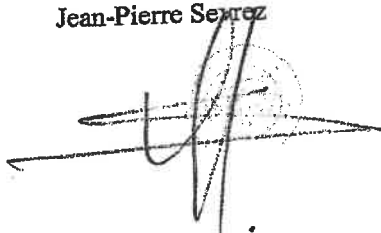
Le conseil municipal de LA GRAVE, après en avoir délibéré, décide :

- de soutenir le projet Médical et Organisationnel présenté par les Drs Elisabeth REY et Aline MERCAN,
- de proposer un espace professionnel permettant de concrétiser le Projet sur la Commune de La Grave,
- de confier au SIVOM la gouvernance du Projet, et notamment :
 - o de présenter un Avant-Projet Sommaire d'installation des locaux utiles aux professionnels ;
 - o d'évaluer le coût global des travaux ;
 - o de percevoir les différentes aides financières qui pourront être obtenues pour les réaliser et de les affecter exclusivement à ce projet ;
 - o d'assurer la gestion de toutes les phases du chantier jusqu'à leur achèvement ;
 - o de prévoir un plan de circulation extérieure et les stationnements utiles pour que le Cabinet soit facilement accessible, y compris en hiver, pour les patients, les véhicules sanitaires, les livraisons...
 - o d'organiser la signalétique et l'information des populations le moment venu ;
 - o de proposer un loyer à la structure qui sera créée pour l'exploitation des locaux : association 1901 ou SISA (société civile interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) ;
 - o le dossier sera présenté aux organismes susceptibles de financer l'opération

Délibération adoptée : 2 abstentions (Sylvie MATHON et Jean-Pierre PIC) et 7 votes pour.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Serraz



Date dépôt Préfecture :
Date affichage :